



# Fin des Espé, contractualisation des futur-e-s enseignant-e-s ...

## Les menaces sur la formation des enseignant-e-s se précisent.

Après à peine 6 ans d'existence, les Espé vont disparaître au 1er septembre 2019, remplacées par les Inspé. C'est une des conséquences de l'adoption de la loi Blanquer dite « École de la confiance ». Ce n'est pas un simple changement de nom mais bien de philosophie : enseigner n'est plus un métier qui s'apprend, c'est « le métier qui est formateur » ! Les détails de la réforme seront connus au cours de l'été et à la rentrée, avec la publication de nouveaux décrets et circulaires mais on peut dégager un certain nombre de points essentiels, qui sont annoncés pour la rentrée de septembre 2020 en M1.

### **Passage du concours de recrutement en fin de M2.**

C'est le retour de la réforme Sarkozy de 2010 ! Les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets. Alors que tout le monde fait le constat de la perte d'attractivité du métier, le fait de repousser d'un an le concours (actuellement en fin de M1) va provoquer une baisse notable du nombre de candidats. Cela va également diminuer la diversité sociale des futur-e-s enseignant-e-s, réduisant l'accès des classes populaires au métier. Selon l'Observatoire des inégalités, la part des enfants d'ouvriers et employés passe de 31% en licence à 21% en Master, alors que celle des enfants de cadres passe de 31% en Licence à 41% en Master.

### **Contractualisation et précarisation des futur-e-s enseignant-e-s.**

Le Master MEEF va profondément être impacté par la réforme. Au lieu d'un M2 sous statut de fonctionnaire stagiaire, le futur M2 va être une première étape vers la contractualisation et la précarisation massive des futurs enseignant-e-s, puisqu'ils devront faire un tiers-temps en responsabilité, sous statut de contractuel. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas la rémunération mais cela va être l'occasion pour le ministère de réaliser des économies. Et il y a tout à craindre que le nombre de postes diminue aux concours, comme depuis 2 ans sous Blanquer (- 25% pour le 2d degré, - 20% pour le 1er degré sur les sessions 2018 et 2019). Cette réforme s'inscrit dans l'objectif de supprimer 50 000 postes dans la Fonction publique d'Etat. Avec la loi sur la refondation de la Fonction publique, c'est bien le statut de fonctionnaire des enseignant-e-s qui est visé. Comme à France Télécom, on va se retrouver avec 2 statuts différents de recrutement (fonctionnaires et contractuels), avec les conséquences dramatiques qu'on a connues.

### **Formatage des futurs profs.**

Les Inspé vont devenir non plus des lieux de formation (perfectible bien sûr, car déjà les moyens sont insuffisants et la charge de travail en responsabilité étant trop importante avec un mi-temps en M2), mais « d'exécution » sous l'autorité hiérarchique de l'Education nationale, avec beaucoup moins de liberté pédagogique qu'actuellement (même si elle est déjà relative). Cela facilitera le contrôle des rectorats sur le contenu des formations. On passe d'un métier de conception de son enseignement à une simple application des « bonnes méthodes pédagogiques » imposées par le Ministère et les rectorats.

### **Apprendre aux futurs enseignant-e-s à se taire.**

Une nouvelle épreuve de concours va être créée : « l'entretien de motivation », avec dans le jury des personnels des ressources humaines. Les futurs candidat-e-s ne seront plus seulement jugés sur leur capacité à enseigner mais sur leur capacité à se vendre, et montrer leur loyauté à l'institution. C'est dans la droite ligne de l'article 1 de la loi Blanquer, où les enseignant-e-s doivent être « exemplaire » ! On passe à une gestion managériale digne du secteur privé !

### **Précarisation des formateurs/trices.**

Il est prévu qu'au moins un tiers des enseignant-e-s des Espé/Inspé soient « en temps partagés » c'est à dire des PFA, des PEMF, en CDD. C'est bien un « plan social » qui risque d'être mis en place dans les prochaines années dans les futurs Inspé. Voici déjà le message qu'ont reçu nos collègues de l'Espé de Montpellier cette année : *“Vous bénéficiez depuis plusieurs années ou vous avez été informé-e que vous devriez bénéficier d'une décharge (en fraction d'Équivalent Temps Plein) pour l'année 2019-2020, afin d'intervenir comme formateur ou formatrice à la Faculté d'Éducation à la rentrée prochaine. Depuis plusieurs années, ces propositions reposaient sur un accord tacite avec le rectorat dans le cadre des actions que nous réalisons en formation continue. Je viens d'être informé que le volume d'ETP serait fortement réduit pour la rentrée prochaine. Nous ne sommes donc plus en mesure de maintenir notre proposition. J'ai totalement conscience du sentiment d'injustice que vous pouvez éprouver comme des difficultés que cette situation implique vis-à-vis de votre établissement. Je vous prie d'excuser les membres de l'équipe de direction qui ne sont en rien responsables de cette situation.”* [sic !]

### **Vers la fin des Masters MEEF ?**

Avec le nouveau concours, le ministère envisage 2 statuts différents selon le parcours des candidat-e-s. Celles et ceux venant de MEEF seront à « temps quasi complet devant élèves » (80 à 90% de service effectif), étant considérés comme directement employable. Les autres candidat-e-s venant de Masters disciplinaires seront eux (selon les informations actuelles du ministère, mais peut-on faire confiance à Blanquer ?) stagiaires à mi-temps devant élèves. Quel est l'intérêt alors de faire un Master MEEF ? Et les « reçus collés » (ayant raté le concours mais titulaires du MEEF) n'auraient plus comme perspective que de devenir contractuels ?

### **Cette réforme est inacceptable en l'état.**

Elle vise à faire des économies sur le dos des futur-e-s enseignant-e-s, à généraliser le statut de contractuel. Elle vise également un contrôle idéologique plus fort des futur-e-s profs.

**La CGT se bat pour une véritable formation : concours en L3 puis 2 années de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire. En M2, nous refusons que les stagiaires soient des moyens d'emploi et le temps passé en classe ne peut dépasser un 1/3 temps. Si on veut rendre attractif le métier d'enseignant-e-s, la solution est simple : revaloriser les salaires et augmenter le nombre de postes au concours. Bien sûr, cela a un coût : allonger d'un an la durée du stage sous statut de fonctionnaire coûte environ un milliard d'€ supplémentaire. Cela serait bien plus utile à la société que les 1,6 milliard d'€ que le ministère de l'éducation nationale va devoir dépenser pour le service national universel, qui vise à mater la jeunesse et l'embrigader dans une politique nationaliste et militariste. C'est un véritable choix de société. Nous continuerons à lutter pour une école égalitariste et émancipatrice.**

## **LA CGT FERC Sup**

**appelle les personnels et les étudiant-e-s des Espé/Inspé à se réunir et se mobiliser dès la rentrée de septembre 2019 afin de stopper la politique de Blanquer qui va aggraver la casse du service public d'éducation, contre la destruction de la formation des enseignant-e-s.**

Montreuil, le 4 juillet 2019